

Chapitre 8 : LES OPERATIONS DE L'ENTREPRISE

Le chapitre 8 du droit de l'entreprise, intitulé "**Les opérations de l'entreprise**", traite des différentes opérations économiques et juridiques qui affectent la vie et la gestion de l'entreprise. Ce chapitre est central car il englobe l'ensemble des actes et transactions réalisés par l'entreprise dans le cadre de son activité, qu'ils soient liés à son financement, à son fonctionnement ou à son développement.

1. Définition et nature des opérations de l'entreprise

Les opérations de l'entreprise regroupent toutes les actions juridiques et économiques qui modifient la situation de l'entreprise, notamment son patrimoine, ses droits et obligations. Ces opérations peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur objet et leur impact :

- **Opérations d'investissement** : acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles (machines, brevets, logiciels, etc.).
- **Opérations de financement** : apport de capitaux propres, emprunts, émissions d'actions ou d'obligations.
- **Opérations d'exploitation** : achats, ventes, production, gestion des stocks, paiement des charges.
- **Opérations de gestion des capitaux propres** : augmentation ou réduction de capital, distribution de dividendes^{[1][2]}.

2. Organisation comptable des opérations

Pour assurer le suivi et le contrôle de ces opérations, l'entreprise met en place un système d'information comptable organisé autour d'un plan comptable. Ce plan comptable classe les opérations en comptes spécifiques permettant de les enregistrer et de produire des états financiers fiables :

- Comptes de capitaux (capital, emprunts)
- Comptes d'immobilisations (brevets, équipements)
- Comptes de stocks et en-cours (matières premières, marchandises)
- Comptes de tiers (créances clients, dettes fournisseurs)
- Comptes financiers (banque, trésorerie)
- Comptes de charges et de produits (charges d'exploitation, ventes)^[3].

Cette organisation garantit la traçabilité et la transparence des opérations, essentielle pour la gestion, la fiscalité et la communication financière.

3. Opérations affectant les capitaux propres

Les opérations sur les capitaux propres sont particulièrement importantes car elles modifient la structure financière de l'entreprise et les droits des associés ou actionnaires. Elles comprennent notamment :

- L'augmentation de capital par apport en numéraire ou en nature
- La réduction de capital

- La distribution de dividendes aux actionnaires
- Les opérations de rachat d'actions par la société
- La gestion des réserves et du résultat de l'exercice^[1].

Ces opérations sont encadrées par des règles juridiques strictes afin de protéger les intérêts des tiers et des associés.

4. Opérations liées à la production immobilisée

Une opération spécifique concerne la production immobilisée, c'est-à-dire la réalisation par les salariés de l'entreprise d'immobilisations pour elle-même (exemple : développement d'un logiciel interne). Cette production est comptabilisée comme un produit immobilisé, ce qui influe sur le bilan et le compte de résultat de l'entreprise^[4].

5. Opérations de financement à court terme

Le chapitre aborde aussi la politique de financement à court terme, qui regroupe les opérations visant à financer le cycle d'exploitation de l'entreprise, notamment :

- Le recours aux crédits fournisseurs
- Les découverts bancaires
- Les avances et crédits de trésorerie
- La gestion des besoins en fonds de roulement^[2].

Ces opérations sont cruciales pour assurer la liquidité et la continuité de l'activité.

6. Opérations des entreprises algériennes

Cette section met en lumière les spécificités pratiques, juridiques et financières qui encadrent les opérations quotidiennes et stratégiques des entreprises en Algérie. Il s'appuie notamment sur le cadre réglementaire national, le Système Comptable Financier (SCF) algérien, ainsi que sur les modes de financement et les pratiques de gestion propres au pays.

1. Nature des opérations de l'entreprise en Algérie

Les opérations d'une entreprise algérienne couvrent l'ensemble des actes économiques et juridiques qui affectent son patrimoine et son activité : achats, ventes, production, financement, gestion des ressources humaines, investissements, etc. Ces opérations doivent être enregistrées conformément au SCF, qui impose un cadre comptable rigoureux et une nomenclature des comptes obligatoire pour assurer la transparence et la comparabilité des états financiers^[1].

2. Cadre comptable et financier des opérations

En Algérie, les entreprises sont soumises au Système Comptable Financier (SCF), entré en vigueur en 2010, qui vise à rapprocher la comptabilité nationale des normes internationales IFRS tout en tenant compte des spécificités locales. Ce référentiel impose notamment :

- L'utilisation obligatoire d'un plan de comptes normalisé, garantissant une homogénéité dans l'enregistrement des opérations.

- La production obligatoire des états financiers : bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres et annexe explicative^[1].
- La possibilité d'adapter certaines règles lorsque l'impact sur les états financiers est non significatif, offrant une certaine flexibilité aux entreprises.

Cette organisation comptable permet aux entreprises algériennes de mieux refléter la réalité économique de leurs opérations, tout en assurant une transparence renforcée vis-à-vis des partenaires financiers, fiscaux et commerciaux.

3. Opérations de financement spécifiques aux entreprises algériennes

Le financement des opérations est un enjeu majeur pour les entreprises en Algérie. Outre le financement bancaire classique, des mécanismes alternatifs comme le capital-investissement se développent progressivement. Le Fonds Algérien d'Investissement (AIF) et la Financière Algérienne de Participation (FINALEP) jouent un rôle clé dans le soutien aux PME et startups à fort potentiel, notamment par :

- La prise de participation au capital des entreprises, sans exiger de garanties personnelles ou hypothécaires du promoteur.
- Le financement en capital-crédation et en capital-développement, favorisant la croissance et l'innovation^{[2][3]}.

Ces modes de financement contribuent à diversifier les sources de fonds, à renforcer les fonds propres des entreprises, et à soutenir leur expansion dans un contexte économique en mutation.

4. Gestion opérationnelle quotidienne

Les entreprises algériennes gèrent leurs opérations quotidiennes en appliquant les principes classiques de gestion d'entreprise, adaptés au contexte local :

- **Planification** : définition d'objectifs stratégiques, tactiques et opérationnels avec une analyse approfondie des ressources et du marché algérien.
- **Organisation** : mise en place de structures adaptées pour coordonner les activités d'approvisionnement, production, commercialisation et gestion administrative.
- **Contrôle** : suivi rigoureux des indicateurs de performance (KPI), gestion des stocks, contrôle budgétaire et audit interne.
- **Communication et coordination** : échanges réguliers entre départements pour assurer la cohérence des opérations et la réactivité face aux imprévus^[4].

La gestion des ressources humaines, la formation continue et la motivation des salariés sont également des leviers essentiels pour garantir la qualité et la continuité des opérations.

5. Adaptation aux contraintes et opportunités locales

Les entreprises algériennes doivent composer avec des contraintes spécifiques telles que :

- La réglementation fiscale et sociale locale,
- Les particularités du marché algérien (taille, concurrence, habitudes de consommation),
- Les défis liés à l'accès au financement et à la gestion des risques.

Elles tirent aussi parti des opportunités offertes par les dispositifs publics de soutien à l'investissement, les incitations à l'innovation, et les partenariats avec des acteurs financiers publics et privés.

7. En résumé

Le chapitre 8 du droit de l'entreprise détaille l'ensemble des opérations économiques et juridiques qui structurent la vie de l'entreprise. Il met en lumière l'importance d'une organisation comptable rigoureuse pour enregistrer ces opérations, ainsi que les règles spécifiques qui encadrent notamment les opérations sur les capitaux propres et les financements à court terme. Ces éléments sont indispensables pour comprendre la gestion opérationnelle et financière d'une entreprise.